

COMMUNE DE L'HOMME-CHAMONDOT
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

Date de convocation : 22 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de L'HOMME-CHAMONDOT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice MICHEL-FLANDIN, Maire.

Présents : Mmes et Ms K. LEVESQUE, S. AIGNAN, L. MURGIA, J-M LEDUC.

Absents excusés : Ms C. LORGERIE, W. HALBERSTADT, S. CHANTEPIE, S. LHOMME, E. TIREL, E. FORESTIER.

Monsieur HALBERSTADT a donné pouvoir à Monsieur MICHEL-FLANDIN.

ORDRE DU JOUR :

- *Suppression d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe,*
- *Contrat d'entretien des espaces verts : devis année 2026,*
- *Rapport d'activité 2024 de la Cdc des Hauts du Perche,*
- *Demandes de subventions 2026 auprès de la commune,*
- *Illuminations et décorations de fin d'année,*
- *Préparation budget 2026 et projets,*
- *Questions et informations diverses.*

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Le Maire propose la désignation de Madame Laurence MURGIA.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

CONSTAT DE QUORUM :

Il y a constatation d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance du conseil municipal.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'il a absence de quorum le Conseil Municipal peut être convoqué à nouveau à trois jours au moins d'intervalle. Il pourra alors délibérer valablement, sans condition de quorum.

Il est donc décidé que le Conseil Municipal se réunira à nouveau le lundi 2 février 2026 à 18h00.

Monsieur Le Maire lève la séance à 20h30.